

PASSÉ ET PRÉSENT D'UN CHALET D'ALPAGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Passé et présent d'un chalet d'alpage
En bref	Dans un cadre naturel grandiose, assister à la fabrication du fromage, et comprendre le rôle du chalet d'alpage, son histoire, ses particularités, son architecture.
Descriptif de l'activité	En compagnie de Pierre-Philippe Bugnard, professeur émérite de l'université de Fribourg et historien spécialisé dans l'histoire de la Gruyère, partir à la rencontre des chalets d'alpage de la région de Lys. Dans un cadre naturel grandiose, assister à une démonstration de la fabrication du fromage, et comprendre le rôle du chalet d'alpage, son histoire, ses particularités, son architecture.
Dates	Dimanche 17 août 2025
Horaire	9h00 – 14h00
Lieux du rendez-vous	Albeuve, parking en face de l'Auberge de l'Ange
Lieux de l'activité	Alpages de Chenau et En Lys.
Programme indicatif	09h15 : Covoiturage depuis Albeuve jusqu'au parking de Teraula d'Avau. 9h30 : Démonstration de la fabrication du fromage au chalet de la Teraula par Jean-Louis Roch, maître armailli. 10h15 : Poursuite de la balade en direction du Creux, de Chenau, puis En Lys, site exceptionnel, avec arrêt pour des explications et pique-nique en chemin. Retour au parking en complétant la boucle. Arrivée au parking vers 14h00.
Matériel à prendre avec soi	● Pique-nique ● Bonnes chaussures ● Vêtements adaptés à la météo du jours ● Protection contre le soleil (lunettes, crèmes, chapeau) ● De l'argent en cash pour la crousille/chapeau lors de la démonstration du fromage. ● Gourde remplie d'eau
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 10 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 7 – maximum 10
Niveau	Randonnée de 5 km pour 350 m de dénivelé positif, 2h de marche effective.
Option	Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé
Autres informations	Il n'y a pas de tarif pour assister à la fabrication du fromage, cela se fait au bon vouloir des participants. Si les participants souhaitent laisser quelque chose dans la crousille/chapeau il est donc bien de prendre avec soi un peu d'argent en cash.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics Rendez-vous à Albeuve, en face de l'Auberge de l'Ange. À proximité de la gare d'Albeuve. Parking sur place.

Horaires des transports publics **Aller**

Gruyères – Albeuve	07h58 – 08h12
Château-d'Œx – Albeuve	08h04 – 08h45
Montreux – Albeuve	07h43 – 08h45

Retour

Albeuve – Gruyères	14h45 – 14h58
Albeuve – Château-d'Œx	14h12 – 14h55
Albeuve – Montreux	14h12 – 15h17

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base **Dès 10 ans, gratuit**

Pique-nique Un pique-nique composé de produits labellisés *Produits des parcs suisses* peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

- 80g de Gruyère AOP* ou L'Étivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale.

*produits labellisés *Produits des parcs suisses*

Conditions et termes de l'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch
+41 (0)26 924 23 33

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.